

DISPOSITIF - DEMANDEZ ANGELA

Comme dans beaucoup de villes, Mantes-la-Jolie met en place un dispositif appelé "Demandez Angela". Il offre un soutien immédiat et sécurisé aux femmes en danger, en situation d'harcèlement de rue et d'agression.

 Numéros d'appel d'urgence Emergency telephone numbers	15 SAMU Services d'Aide Médicale urgent Hospital-operated ambulance	17 POLICE SECOURS Police
18 POMPIERS Fire Brigade	112 Numéro d'appel d'urgence européen European emergency telephone number	114 Numéro d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes Emergency number for deaf people or hard of hearing

3	9	19
 3919		
ARRÊTONS LES VIOLENCES		



Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

8 JEUNES FEMMES SUR 10 ONT PEUR DE SORTIR SEULES LE SOIR

La plupart des femmes ont déjà été harcelées ou suivies dans la rue et les transports en commun. Si le harcèlement de rue touche particulièrement les femmes, il peut toucher tout le monde.

A Mantes-la-Jolie comme dans certaines villes, il existe un **réseau solidaire de lieux sur tout le territoire** (commerces, bars, restaurants, hôtels, supermarchés, etc.) offrant assistance et soutien aux femmes qui se trouvent en situation d'harcèlement de rue et/ou d'agression.

Ils sont reconnaissables via un autocollant spécifique **Angela** collé sur leur vitrine !

Alors, n'hésitez pas à pousser leurs portes et à leur demander assistance. Dans ses lieux, **demandez "Angela"**. Ce code vous permettra d'**obtenir de l'aide**, de **rester en sécurité**, de boire un verre d'eau, voire même de contacter un proche, un taxi, les forces de l'ordre ou les secours.



Rappel des numéros d'urgence

112 : numéro européen de secours

114 : signalement par SMS

17 : Police

119 : Enfance maltraitée

18 : Pompiers

15 : Samu

3919 (24h/24-7j/7)

Depuis la loi du 3 août 2018, le harcèlement de rue est réprimé par l'outrage sexiste et par une amende pouvant aller de 90 à 750 euros.

LE DISPOSITIF « DEMANDEZ ANGELA », C'EST

- Un réseau de lieux sûrs (bars, restaurants, hôtels, supermarchés, commerces ...) partout sur le territoire : si une personne ne se sent pas en sécurité, se sent harcelée, elle peut trouver refuge dans l'un des établissements partenaires identifié grâce au sticker sur sa vitrine et demander « Angela »;
- Lutter contre les violences faites aux femmes et l'insécurité dans l'espace public de manière générale pour les mantaises et les mantais ;
- Fédérer et impliquer les commerçants sur une démarche citoyenne en lien avec les institutions

COMMENT ADHÉRER AU DISPOSITIF

En vous portant volontaire, vous vous engagez à :

- › Porter assistance et soutenir les victimes
- › Informer et impliquer l'ensemble des employés de votre commerce Communiquer sur l'adhésion au dispositif

RÉFLEXES ANGELA

FAIRE

- › Croire la personne
- › Se rendre disponible immédiatement
- › La mettre en sécurité dans un espace discret et sécurisé
- › Rester auprès d'elle/lui (votre présence physique sera rassurante)
- › Être à l'écoute et accueillir le récit
- › Donner un soutien matériel chaise, eau, chargeur ...
- › Se montrer patient :
 - les symptômes du stress
 - post-traumatique sont propres
 - à chacun et rarement ceux
 - qu'on attend
- › Fournir les contacts utiles
- › S'assurer qu'elle reparte avec quelqu'un de confiance

DIRE

- › Rassurer avec bienveillance et déculpabilisation
- › Lui demander si elle souhaite appeler la police
- › L'informer sur son droit à déposer plainte



Exemples

Je vous crois - Vous avez bien fait d'en parler Vous êtes en sécurité ici - Vous n'y êtes pour rien - Vous pouvez être aidé(e) par des professionnels - La loi interdit /es violences

APPELER

- > Une personne de confiance si elle le souhaite
- > Le 17 si l'agression s'est passée sous vos yeux
- > Les pompiers si la victime est blessée

ÉVITER

- > Intervenir auprès de l'auteur
- > Retenir l'auteur
- > Questionner la victime
- > Appeler la police sans en avoir averti la victime
- > Questionner
- > Faire des remarques sur l'état émotionnel, physique ou la tenue vestimentaire



Exemples

C'était peut-être juste de la drague - La drague c'est flatteur - Calmez-vous, je ne comprends rien - Vous n'auriez pas dû lui répondre/accepter ce verre - Il faut être plus prudente

HARCÈLEMENT SEXISTE ET SEXUEL : CE QUE DIT LA LOI

Outrage sexiste ou sexuel

Consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexiste ou sexuelle, qui porte atteinte à sa dignité ou qui l'expose à une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'outrage sexiste est puni d'une **amende de 1 500€**, et l'outrage sexiste ou sexuel aggravé est un délit puni d'une **amende de 3 750€**, qui peut être assorti de peines complémentaires de suivi d'un stage ou de travail d'intérêt général

Injure sexiste publique

« Une injure est une parole, un écrit, une expression quelconque de la pensée adressée à une personne dans l'intention de la blesser ou de l'offenser ». **Un an d'emprisonnement** et de **45 000 € d'amende**.

Article 33 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

Exhibition sexuelle

« L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'**un an d'emprisonnement et de 1500 € d'amende**. Même en l'absence d'exposition d'une partie dénudée du corps, l'exhibition sexuelle est constituée si est imposée à la vue d'autrui, dans un lieu accessible aux regards du public, la commission explicite d'un acte sexuel, réel ou simulé ».

Harcèlement sexuel

« Est assimilé au harcèlement sexuel, le fait même non répéter d'user toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. » **2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende.**

Article 222-33 du code pénal.

Agression sexuelle

« Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ». Un **attouchement** sur une de ces 5 zones : **fesses, sexe, seins, bouche et entre les cuisses**. Elle implique un contact physique. **5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende**. *Article 222-22 du code pénal.*

Viol

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. » **15 ans de réclusion judiciaire et jusqu'à 30 si la personne est mineure et 75 000€ d'amende**.

Article 2222-23 du code pénal.

Le harcèlement peut toucher tout le monde, quel que soit leur âge ou leur genre, qu'il fasse jour ou nuit.

PLUS D'INFOS SUR :

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/focus/plan-angela> (<https://arretonslesviolences.gouv.fr/focus/plan-angela>)